

A propos du problème arménien

Autor(en): **Association pour la défense des intérêts du Jura**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura**

Band (Jahr): **41 (1970)**

Heft 6

PDF erstellt am: **08.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-824787>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

- b) Coopération aux travaux de la fondation bernoise pour la sauvegarde des maisons paysannes.
- c) Travaux d'information auprès des communes et des paroisses.

Commission pour la protection de la nature

- a) Publication et distribution aux enseignants, du répertoire des plantes vasculaires du Dr Krähenbühl, d'un bulletin spécial consacré à la protection de la nature, de la brochure sur le Parc jurassien de la Combe-Grède.
- b) Travaux en vue de créer de nouvelles réserves.

Commission sociale

- a) Examen de toutes les questions en rapport avec la scolarisation et la promotion des handicapés mentaux pratiquement éducatibles.
- b) Proposition à la Direction des œuvres sociales concernant la construction, l'agrandissement et la restauration d'écoles spéciales et d'ateliers protégés.
- c) Proposition pour la formation de personnel spécialisé.

Commission du trafic ferroviaire

- a) Etude des moyens pour sauvegarder et améliorer le réseau ferroviaire jurassien.
- b) Etude et adaptation des horaires au besoin du Jura.
- c) Défense du trafic franco-suisse par Delle.

Commission pour l'aménagement du territoire

- a) Information et collaboration à tous les niveaux en ce qui concerne les problèmes d'aménagement.
- b) Formation d'associations de communes.
- c) Collaboration à l'enquête du Doubs.

A propos du problème arménien

Nous avons publié, dans le numéro de décembre 1969 des « Intérêts du Jura », le récit d'un voyage que M. Virgile Moine, ancien conseiller d'Etat, a fait l'an dernier en Turquie. Cette intéressante relation a été appréciée par nos lecteurs. A propos toutefois des passages que l'auteur consacrait à Kemal Ataturk, créateur de la Turquie moderne, dont l'œuvre de rénovation nationale ne peut être niée, deux lecteurs d'origine arménienne nous ont écrit pour nous rappeler les massacres dont leur peuple a été la victime en Turquie, tout spécialement sous le règne d'Ataturk.

Il est vrai que les vicissitudes des Arméniens de Turquie sont tristement célèbres. Le « Quillet » donne en particulier les renseignements suivants : « Les massacres d'Arméniens par les Turcs se sont intensifiés dès le début de la Grande Guerre ; de plus, le 3 juin 1915, un décret du gouvernement turc ordonna la déportation en masse des Arméniens en Mésopotamie. Bien peu y parvinrent, car le décret servit de prétexte pour l'extermination générale de cette malheureuse race. La plupart de ceux qui purent échapper aux hécatombes ont fui. »

Le premier de nos correspondants, un Arménien de Paris, nous écrit notamment ceci : « Ataturk a modernisé le pays, dites-vous. Tous les dictateurs modernisent, mais à quel prix : près d'un million de chrétiens massacrés, sans défense et de la manière la plus sauvage, des femmes, des enfants, des bébés, des vieillards. Les Levantins de type indéfini qui ont émigré ont dû le faire par fidélité à l'Occident, car ils avaient le choix, sous Ataturk, soit de devenir musulmans, soit d'être simplement écorchés vifs ou coupés en morceaux. Les raffinements : attachés à un poteau devant un feu pour que la mort soit plus lente ou la plante des pieds coupée ou salée. Certains ont fui, laissant tous leurs biens.

L'autre de nos correspondants, un Arménien devenu Suisse et domicilié dans le Jura, nous écrit : « Né à Smyrne, j'ai vécu les journées terribles de septembre 1922, lors de la mise à sac et de l'incendie de cette belle ville par les Turcs. C'est un miracle si une poignée d'êtres humains, Arméniens et Grecs, ont pu être sauvés grâce aux marins des flottes anglaise et française qui mouillaient dans le port. (...) En 1922, l'armée grecque affaiblie, n'étant plus soutenue par les Alliés, avait reçu l'ordre d'évacuer ses positions d'Asie-Mineure. C'est donc en pays conquis que Kemal Ataturk et ses troupes barbares commirent des actes criminels sur des populations arméniennes et grecques sans défense. (...) Les raffinements pour l'extermination des Juifs en Allemagne, les Allemands les connaissaient des Turcs. Rappelez-vous le génocide de 1915, où un million d'Arméniens furent massacrés : femmes violées, puis attachées à des chevaux pour être écartelées, hommes et enfants creusant des fosses communes avant d'être tués et empilés dans celles-ci, etc. (...) A cause des Turcs, qui nous ont tout pris, nous sommes devenus un peuple errant, apatride. Des milliers d'Arméniens sont encore, à l'heure actuelle, de pauvres misérables, malades, infirmes, aveugles, dans des camps en Grèce, au Liban, en Syrie, etc. »

Nous remercions nos correspondants des compléments d'informations donnés sur une page très sombre de l'histoire de la Turquie. L'auteur de l'article paru en décembre 1969 avait relaté ces événements douloureux dans le récit de son voyage en URSS, paru dans le bulletin N° 12/1968, et il n'a pas jugé utile de les rappeler encore une fois douze mois plus tard, dans le cadre d'une relation de voyage forcément succincte dans sa partie historique.

ADIJ

ORGANES DE L'ADIJ

Président : René Steiner, 2800 Delémont, tél. (066) 2 25 81 ou 2 15 83
1^{er} vice-président : Willy Sunier, 2608 Courtelary, tél. (039) 4 92 06 ou 4 91 04
2^e vice-président : Henri-Louis Favre, 2732 Reconvilier, tél. (032) 91 24 73
Secrétaire : H. Boillat, 2732 Reconvilier/Loveresse, tél. (032) 91 23 20/91 29 79
Caissier : René Domont, 2905 Courtedoux, tél. (066) 6 23 72 ou 6 17 62
Rédaction du bulletin : Jean Schnetz, 2800 Delémont, tél. (066) 2 17 51
Administration du bulletin : pl. de la Gare 25, 2800 Delémont, tél. (066) 2 25 81
Comptes de chèques postaux : Caisse générale : 25-20 86
Bulletin : 25-102 13
Abonnement annuel : Fr. 10.— ; le numéro : Fr. 1.20